

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt deux le 17 mars 2022, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 09 mars 2022, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : ARRIVE Roland, MAINDRON Bernard, GONZALEZ Maurice, CHAINIER Bruno, LAPARLIERE Alain, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, TONNEAU Jean marie, PERRIER Jean-François, POZZOBON Alain, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge, PLAT Pierre, CHAILLOU Philippe, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, VALLIER Marie-Hélène, LHERMITE Karine, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, LAVALETTE Christian, FREDERIC Daniel, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, RAVET Pierre-Jean, LACHAMP Barbara, COUÉ Jean-François, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, SALAH Christian, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, ROBERT Mylène, GIRAUDEAU Patrick, POUJADE Yves, BRIAUD Céline, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, MASERO Michel, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, GAGNON-BABIN Julie, FRADON Jean Marie, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, MOUNIER Pascal, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, MAILLET Claudine, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël, BOURSIER Eric.

Etaient représentés : DESSAIVRE Jean-Jacques par LYS Chantal, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, ANNEREAU Thierry par MARROYER Lilian, BORDE Pierre par FURET Henri, BERTRAND Georges par COTARD Gérard, ANDRE Franck par BOISSON Jacques, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, LEFEVRE-FARCY Didier par ROTH Pascal, REYNAL Jean par FOSSIE-DURANT Michèle, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe, CHAUSSEREAU Joël par BERTRAND Bernard, PÉRENNÈS Jacques par Naissant J-Philippe.

Procurations : BADIE Vincent à BLANC Jeanne, MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, BRIÈRE Christel à LACHAMP Barbara, THIBAUT Annick à CABRI Christophe, RAYMOND Claude à ROBERT Mylène, DIEZ Elisabeth à GIRAUDEAU Patrick, DUGUE Christian à BIRON Cécile, NIVARD Laurent à ROBERT Bruno, DE OLIVEIRA Katia à MARTIAL Claude, PENAUD Cyril à MAINDRON Bernard.

Absents excusés : BROSSARD Bernard, TROGER Joël, SAUVEZIE Dominique, BADIE Vincent, RODE Michel, MARRAUD Christine, BIGEY Laurent, FAURE Bruno, BRIÈRE Christel, THIBAUT Annick, GUEBERT Daniel, FORTIER Manuella, DEBORDE Bruno, RAYMOND Claude, DIEZ Elisabeth, MORASSUTTI Nicolas, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, LANGLAIS Jean-Charles, VELEZ Jean-Michel, YOU Agnès, BERTHELOT Patrick, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, NIVARD Laurent, DE OLIVEIRA Katia, EDOUARD Loïc, MARCHESIN Dominique, DUFOUR Christian, PENAUD Cyril, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, OLIVIER Fabrice, BONIN Lionel, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 123

Nombre de votants : 133

Nombre d'absents excusés : 35

Nombre d'absents ayant donné procuration : 10

Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : Avenants aux conventions cadres de coopération intercommunautaire pour la gestion du bassin versant de Livenne

Dans le cadre de leur compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la Communauté de Communes de Blaye, la Communauté de Communes de la Haute Saintonge et la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde ont confié, par voie de convention la gestion, du bassin versant de la Livenne à la Communauté de Communes de l'Estuaire. Ce conventionnement prend la forme juridique des trois modes de coopérations suivants :

- Une convention cadre de prestations de services détaillant le cadre juridique de coopération entre les 4 CD,C
- Une convention cadre de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'actions ciblées du PPG détaillant le cadre juridique de coopération entre les 4 CDC
- Un contrat annuel détaillant les engagements réciproques entre la Communauté de Communes de l'Estuaire et chaque CDC (programme d'actions, contreparties financières, etc.).

017-200041523-20220317-DEL8_2022-DE
Reçu le 25/03/2022
Publié le 25/03/2022

Les modalités de versement à la CCE des participations financières de chaque CDC sont fixées dans les deux conventions cadres. Les montants de ces participations sont fixés annuellement dans les contrats passés avec chaque CDC. Actuellement, les modalités de versement des participations financières sont les suivantes :

- Un premier acompte de 30% du montant annuel prévisionnel en avril
- Un deuxième acompte de 30% du montant annuel prévisionnel en juin
- Le solde en fin d'année sur la base des participations définitives (dépenses réelles de la CCE)

Après deux années de fonctionnement sur ce principe, il apparaît que ces modalités de versement présentent deux inconvénients :

- Les deux demandes d'acomptes sont très rapprochées (avril et juin), ce qui complique leur traitement
- Le montant total des acomptes est de 60% de la participation annuelle prévisionnelle, ce qui fait encourir un risque de dépassement du montant de la participation définitive. En effet, si les dépenses réelles sont moins importantes que prévu (actions annulées ou reportées), la participation annuelle définitive peut être dépassée dès le deuxième acompte. Le cas échéant, cela obligerait la CCE à passer des avenants dans les contrats annuels avec chaque CDC en fin d'année.

Pour solutionner ces problèmes, il est proposé de modifier les modalités de versement des participations financières annuelles comme suit :

- Un acompte de 40% du montant annuel prévisionnel en juin
- Le solde en fin d'année sur la base des participations définitives (dépenses réelles de la CCE)

Pour ce faire, les avenants suivants doivent être formalisés :

- Avenant n°01 à l'article 8 de la convention cadre pour la réalisation de prestation de services relatifs à la compétence « GEMAPI » sur le bassin versant de la Livenne
- Avenant n°01 à l'article 4 de la convention de co-maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation du programme pluriannuel de gestion du bassin versant de la Livenne

A l'unanimité, le conseil communautaire valide les avenants proposés pour la gestion du bassin versant de la Livenne et autorise le Président à procéder à la signature de ces deux avenants.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le
Le Président
Claude BELOT

25 MARS 2022

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex